

AGENDA SCOLAIRE 2026-2027



Estime de soi-Bienveillance-Dépassement



AUX PARENTS ET AUX ÉLÈVES

Chers élèves

C'est avec grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue à l'école des Quatre-Vents.

L'école, c'est bien plus qu'un endroit où l'on apprend à lire, à compter ou à comprendre le monde. C'est notre **deuxième maison**. Puisque nous y « habitons » ensemble une grande partie de la journée, il est essentiel d'en faire un milieu de vie stimulant et chaleureux.

Ensemble, vers la réussite

La réussite n'est pas une course en solitaire, c'est un voyage qui se fait en groupe. Ici, l'**esprit d'équipe** est notre plus grande force. En t'impliquant, en aidant tes camarades et en respectant ceux qui t'entourent, tu contribues à créer un **climat scolaire harmonieux** où chacun se sent en sécurité et écouté.

Ta mission pour cette année :

- **Prendre soin de « chez nous »** : Garde ton environnement propre et accueillant.
- **Cultiver la bienveillance** : Un sourire ou un mot d'encouragement peut changer la journée d'un ami.
- **Donner le meilleur de toi-même** : Ta persévérance est la clé de tes succès.

Que les vents de cette année te portent vers de nouveaux sommets. Faisons de notre école un lieu où il fait bon grandir, apprendre et rire, tous ensemble !

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Caroline Dumont
Directrice
École des Quatre-Vents



ÉCOLE DES
QUATRE-
VENTS



Bienveillance
Estime de soi
Dépassement

35, rue Roger
Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0
418 888-0507
quatre-vents@cssdn.gouv.qc.ca

Service de garde
418 888-0507 #19040
service-garde.quatre-vents@cssdn.gouv.qc.ca

LES RÈGLES DE CONDUITE

DE MON ÉCOLE

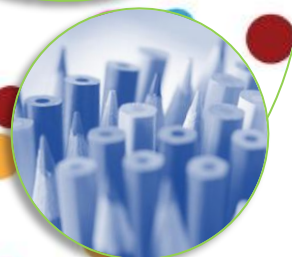


VISION

Tous ensemble
pour un milieu
vivant et
inspirant

MISSION

S'engager,
apprendre et
s'épanouir



INFORMATIONS GÉNÉRALES

HORAIRE DE L'ÉCOLE

Primaire : 8 h à 11 h 25
12 h 50 à 15 h 15

Précolaire : 8 h 05 à 11 h 25
12 h 50 à 14 h 12

La cloche sonne 5 minutes avant le début des cours.

HEURE D'ARRIVÉE À L'ÉCOLE

L'heure d'arrivée le matin est entre **7 h 45 et 7 h 55** à l'exception des élèves qui fréquentent le service de garde. Le midi, l'heure d'arrivée est **12 h 45** pour les élèves qui dînent à l'extérieur de l'école.

À noter qu'**aucune surveillance** n'est assurée avant ces heures pour les élèves concernés. Donc, si votre enfant doit arriver avant 7 h 45 et 12 h 40, vous devez l'inscrire au service de garde, car il est interdit pour lui de venir s'amuser dans la cour avant la période où il y a de la surveillance. **C'est une question de sécurité.**

CONTRÔLE DES ABSENCES

EN CLASSE : absence, retard ou départ hâtif

VIA LA PLATEFORME CLIC ÉCOLE



Lorsque votre enfant s'absente de l'école, vous devez motiver son absence, son retard ou son départ hâtif, via la plateforme Clic école, dans la tuile **absences**. Idéalement, vous devez le faire avant le début des classes. Pour plus de facilité et de rapidité, **TÉLÉCHARGEZ dès maintenant l'application Clic école** sur votre cellulaire ! Vous pouvez également motiver les absences de votre enfant à l'avance : par exemple, pour un rendez-vous médical ou avec un spécialiste.

Si vous éprouvez des problèmes avec l'application ou si vous n'avez pas Internet, il sera possible de laisser un message par courriel à quatre-vents@cssdn.gouv.qc.ca ou sur la boîte vocale de l'école en mentionnant le nom de l'enfant, le nom de l'enseignant, **le motif et la durée de son absence**. La sécurité de votre enfant en est ainsi assurée. À noter que l'utilisation de **clic école** est à prioriser pour signaler **l'absence, le retard ou le départ hâtif** de votre enfant en tout temps.

AU SERVICE DE GARDE : absence, retard ou départ hâtif

NOUVEAUTÉ – Nouvel horaire du service de garde : de 6 h 30 à 17 h 30

PAR COURRIEL OU PAR TÉLÉPHONE

Si votre enfant fréquente le service de garde, vous devez communiquer avec la responsable par courriel au service-garde.quatre-vents@cssdn.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418 888-0507 poste 19040.

Pour **tout changement à l'horaire habituel** de votre enfant, s.v.p. avisez le secrétariat **ET** le service de garde par courriel ou par téléphone.

LES RÈGLES DE conduite DE mon ÉCOLE
Respect, Responsabilité, Intégrité, Coopération

MATÉRIEL PERSONNEL OU APPARTENANT À L'ÉCOLE

Apporter à l'école uniquement les objets nécessaires à mon travail scolaire. Laisser à la maison, à moins d'une autorisation spéciale de l'école, les jouets, les outils technologiques, les objets de valeur, etc.

Respecter mon environnement physique en utilisant bien le matériel prêté ou celui déjà dans les locaux.

UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX – ANNEXE

L'utilisation des médias sociaux doit respecter les règles de vie de l'école.
S'il y a utilisation de l'Internet :

- être respectueux dans mes écrits;
- ne pas publier les textes ou les photos de quelqu'un sans avoir eu son autorisation.

Visiter les sites autorisés par le personnel seulement lorsque j'utilise un outil technologique.

L'école se dégage de toute responsabilité en cas de perte, de bris ou de vol des objets personnels. À moins qu'il ne s'agisse de pallier au handicap d'un élève ou de ses parents, tout appareil permettant de capter et d'utiliser la voix ou l'image est interdit à l'école (ex. : montre intelligente, caméra, cellulaire, etc.).

Dans le cas où cette règle ne serait pas respectée, l'élève pourrait se voir imposer la sanction suivante : la saisie de l'appareil concerné pendant un minimum de 5 jours nécessitant le déplacement des parents pour le récupérer.

VÉLO À L'ÉCOLE

L'enfant qui utilise son vélo ou tout autre moyen de transport destiné aux enfants pour se rendre à l'école le fait à ses propres risques. Pour son vélo, nous lui conseillons fortement de le cadenasser au support pour la sécurité pendant les cours. Il est interdit de l'utiliser à l'intérieur de la cour d'école, au débarcadère des autobus et dans le stationnement. **Lorsque votre enfant arrive sur le terrain de l'école, il doit descendre de son vélo et se rendre au support en marchant à côté de celui-ci.**

Nous recommandons également **le port du casque de sécurité**. Prenez note que l'école n'est pas responsable des bris ou du vol de vélos.

VÊTEMENTS ET CHAUSSURES

Les « shorts » et cuissards trop courts ou autres vêtements jugés inappropriés sont défendus (ex. : chandail trop court, chandail avec images exprimant la violence, pantalon à taille très basse sans un chandail qui le recouvre). Les vêtements du haut et du bas doivent se croiser. Concernant les pantalons courts, le style bermuda est recommandé.

L'élève doit avoir **EN TOUT TEMPS** une paire de chaussures pour ses déplacements à l'intérieur de l'école et une paire différente pour l'extérieur. S'il utilise la chaussure d'éducation physique comme chaussure d'intérieur, elle doit correspondre aux exigences du cours d'éducation physique.

Pour des raisons de sécurité, les sandales (style « gougoune » ou à bout ouvert) devront être remplacées si l'élève joue au soccer ou grimpe dans les structures de jeu.

Il est obligatoire de changer de vêtements pour le cours **d'éducation physique**. Ces vêtements peuvent être longs ou courts. Les espadrilles doivent **être non marquantes** et lors de l'achat, méfiez-vous des espadrilles multisports et des semelles avec un relief profond.

L'élève doit obligatoirement changer de chaussures lorsque cela est exigé.

RÉCRÉATIONS

C'est un besoin, une nécessité pour chaque enfant de prendre des récréations à l'extérieur. Si, pour des raisons de santé, votre enfant ne devait pas aller à l'extérieur, il devra présenter un billet signé par le médecin. Nous recommandons des vêtements pour toutes les intempéries, **car nous sortons à l'extérieur, beau temps, mauvais temps.**

AUTOBUS

Si un enfant manque l'autobus à la fin des classes, il doit se présenter au secrétariat. Nous communiquerons avec les parents qui devront assurer le retour à la maison.

COLLATIONS (à l'école et au service de garde)

Un aliment santé est accepté en collation en plus des fruits, légumes et produits laitiers. **Cette collation ne doit pas contenir de noix ou arachides** et doit être en concordance avec le guide alimentaire canadien. Un tableau avec une liste d'aliments suggérés figure dans le dépliant *À mon école, je prends une collation qui décolle!* qui vous a été acheminé à la rentrée.

Les friandises et les gommes à mâcher sont interdites. Dans certaines circonstances exceptionnelles, une collation spéciale ou une friandise pourrait être permise. Vous en serez informés à l'avance.

TRAVAIL À LA MAISON – ALLOPROF

Si tu as besoin d'aide pour tes devoirs et leçons, tu peux contacter Alloprof par téléphone au 1-888-776-4455 ou consulter le site Internet www.alloprof.qc.ca. Vous êtes parent et vous cherchez des conseils pour aider votre enfant dans son parcours scolaire? Un espace parent est disponible pour vous.

CIVILITÉ, ÉCOUTE ET INTIMIDATION – ANNEXES

En tout temps, l'élève doit adopter un comportement acceptable qui permet à tous de vivre dans un milieu sain et sécuritaire.

QUELQUES PRÉCISIONS POUR LES PARENTS

VOTRE ENFANT EST MALADE OU IL S'EST BLESSÉ À L'ÉCOLE

Quelqu'un communiquera avec vous ou, à défaut de vous joindre, avec la personne que vous avez identifiée comme contact d'urgence dans Mozaïk. S'il n'y a pas de réponse et si la situation le commande, l'école dirigera l'enfant à l'hôpital ou à la clinique et quelqu'un demeurera avec lui jusqu'à l'arrivée d'un proche. S'il y a lieu, les coûts du transport ambulancier seront aux frais des parents.

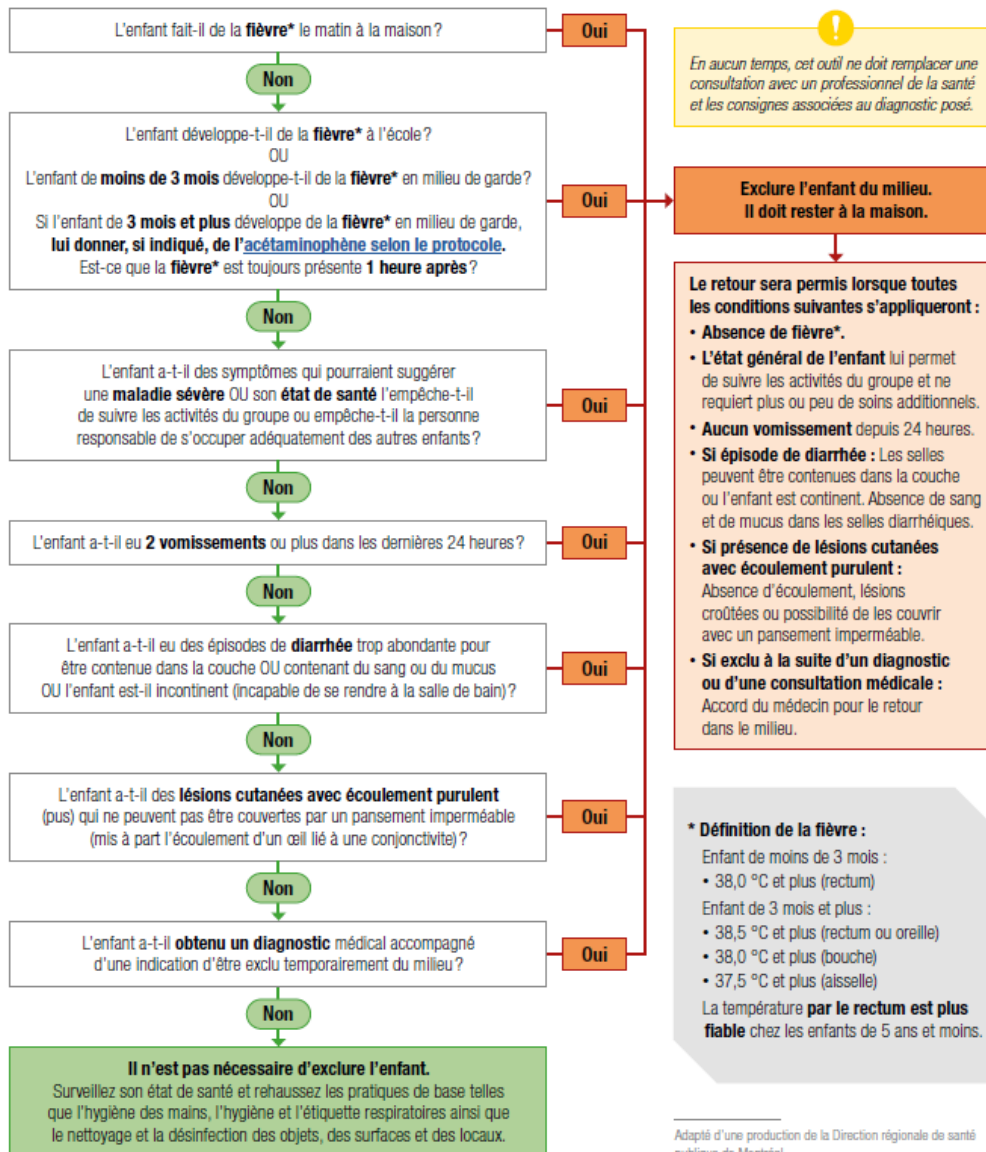
En aucun temps le personnel de l'école n'est autorisé à donner des médicaments aux élèves. Si cela s'avérait nécessaire, vous devriez compléter un formulaire d'autorisation. Si la prise de médicament devait être sur une base régulière, un

protocole écrit et formel serait établi. Pour établir un tel protocole, veuillez en informer le ou la titulaire de votre enfant et l'infirmière de l'école vous contactera.

Si votre enfant a une maladie contagieuse, la secrétaire de l'école doit en être avertie le plus rapidement possible. De même, si votre enfant a des poux, l'école doit en être avisée.

Aucun médicament ne doit être placé dans le sac ou la boîte à lunch de votre enfant. Si un médicament doit lui être administré à l'école ou au service de garde, un protocole d'entente doit être signé et autorisé par la direction.

Critères d'exclusion d'un enfant d'un milieu de garde ou d'un milieu scolaire



Adapté d'une production de la Direction régionale de santé publique de Montréal

23-204-00W

Vous souhaitez communiquer avec un membre du personnel?

Si vous désirez communiquer avec un membre du personnel, nous vous invitons à le faire par courriel.

Veuillez prévoir un délai de réponse pouvant aller jusqu'à 24 heures, puisque les enseignants sont en présence des élèves durant la journée.

Pour toute urgence, vous pouvez communiquer par téléphone avec le secrétariat.

CIRCULATION DES PARENTS DANS L'ÉCOLE

Tous les parents qui accompagnent leurs enfants à l'école ou qui viennent les chercher doivent demeurer à l'extérieur de l'école. C'est au personnel de l'école que revient le rôle de la surveillance (arrivées, départs, récréations). Vos enfants doivent apprendre à développer leur autonomie en grand groupe (sur la cour, au vestiaire, etc.). Cela fait partie des apprentissages sociaux à développer. Nous avons besoin de votre collaboration pour respecter cette exigence.

Si, exceptionnellement, vous devez venir chercher votre enfant sur les heures de classe, **vous devez sonner à la porte principale**. Si vous devez venir chercher votre enfant entre 11 h 30 et 12 h 45, s'il vous plaît, présentez-vous à la porte du service de garde donnant sur la cour de récréation.

De plus, si votre enfant fréquente le service de garde, il est nécessaire pour le parent de se présenter au poste d'accueil en fin de journée pour venir chercher son enfant.

Merci de nous aider à rendre l'école plus sécuritaire pour vos enfants.

CIVILITÉ, ÉCOUTE ET INTIMIDATION – ANNEXES

En tout temps, l'élève et ses parents doivent d'adopter un comportement acceptable qui permet à tous de vivre dans un milieu sain et sécuritaire.

Votre soutien auprès de votre enfant contribue grandement à sa réussite scolaire. Aussi, nous vous remercions de collaborer avec le personnel de l'école aux demandes de suivis attendus de votre part (travail à la maison, signatures, paiements, etc.).

ÉCARTS DE CONDUITE

Déterminer s'il y a écart de conduite (indiscipline) ou écart de conduite majeur

CHERCHER À COMPRENDRE LA SITUATION (LE POURQUOI) ET TOUJOURS ÊTRE DANS LE QUESTIONNEMENT (AIDE SUPPLÉMENTAIRE NÉCESSAIRE/TEMPS DE PAUSE...).
CHAQUE SITUATION NÉCESSITE UNE INTERVENTION!

Élève qui collabore et reconnaît ses torts

Mesures réparatrices

Idéalement déterminées par les élèves

Doit être à la satisfaction des 2 parties

Qu'est-ce que tu voulais? (son besoin)
tu t'es senti comment? Et l'autre?
Qu'est-ce qu'on peut faire pour que tu te sentes mieux? Et l'autre?
Que proposes-tu?

Élève qui ne collabore pas ou qui ne reconnaît pas ses torts

Mesures disciplinaires

De quoi cet élève a besoin?

Est-ce que ma conséquence est proportionnelle au geste posé et à la maturité de l'élève? EST-elle logique?

La prévention demeure le meilleur moyen d'éviter les écarts de conduite.

L'adulte agit avec bienveillance et empathie.



Voyage ou activité
PENDANT LES JOURS DE CLASSE



POLITIQUE

Chers parents,

Vous avez fait le choix de partir en vacances ou d'autoriser votre enfant à pratiquer une activité sur le temps de classe? Compte tenu du nombre grandissant de parents qui font ces choix, veuillez noter que nous ne nous engageons pas à vous remettre à l'avance le travail qui sera fait en classe lors de ce congé.

Voici la politique :

Comme nous ne prévoyons pas de reprise d'évaluation, nous vous demandons de vous assurer AVANT de réserver votre voyage ou d'autoriser une activité qu'aucune évaluation n'est prévue pendant vos vacances.

À votre retour, l'enseignant (e) remettra à votre enfant le travail fait par les autres élèves de la classe en son absence. Il est de votre responsabilité de vous assurer que votre enfant fera le travail et récupérera les notions enseignées en son absence.

Les parents qui choisissent de voyager le font pour des raisons personnelles. L'école n'a pas d'obligation légale de créer un régime parallèle d'enseignement pour pallier une décision personnelle du parent.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.


Directrice

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE ET DE SES PARENTS

Responsabilité

Élève :

Pour m'aider à faire des apprentissages dans des conditions favorables et développer des méthodes de travail efficaces, je fais attention à tout mon matériel scolaire.

1. Je garde mon matériel propre toute l'année en évitant les graffitis ou les collages inutiles.
2. Je conserve toutes les pages jusqu'à la fin de l'année.
3. J'apporte le matériel nécessaire tous les jours à l'école, à la maison et lors des cours de spécialité.
4. Je note tous les travaux scolaires que j'ai à faire.
5. Je porte à l'attention de mes enseignants (es) ou de mes parents les messages notés par l'un ou l'autre dans mon agenda ou ailleurs.

Élève et parents :

Les familles (parents et enfants) sont RESPONSABLES des manuels scolaires, dictionnaires, grammaires, livres de bibliothèque ou autres qui sont prêtés.

À l'école, nous insistons sur cette responsabilité, sur le soin à apporter à notre matériel et à celui des autres. Nous vous invitons à en discuter avec votre enfant.

Dans le cas où votre enfant détériore ou perd du matériel, nous nous verrons dans l'obligation de vous facturer afin de remplacer ledit matériel.

Signature de l'élève : _____

Signature d'un parent : _____